



Comment expulser un locataire

Par **nadou27**, le **07/04/2015 à 15:37**

Bonjour à toutes et à tous,

Je rencontre un problème avec mon locataire qui ne paie plus son loyer depuis 4 mois environ Il n y a pas eu de bail signé (relation de confiance). De plus depuis environ 2 mois il ne semble plus occuper ce logement. Pensant avoir un double de clés de la porte d'entrée, je me suis rendu sur place mais malheureusement la serrure a été changé. Je ne possède aucune coordonnées téléphoniques de ce monsieur. Je me demande donc quels sont mes droits face à cette situation Puisse-je faire ouvrir la porte par un serrurier? Je ne voudrais pas me mettre dans l'inégalité mais pouvoir quand même accéder à ce logement pour voir ce qui se passe? Je vous remercie par avance de toute l'aide que vous pourriez m'apporter face à cette situation.

nadou27

Par **janus2fr**, le **07/04/2015 à 16:29**

Bonjour,

Si vous avez de bonnes raisons de penser à un départ définitif du locataire, vous devez suivre la procédure décrite ici :

<http://www.pap.fr/conseils/location/depart-a-la-cloche-de-bois-comment-reprendre-possession-du-logement/a11259>

Par **nadou27**, le **07/04/2015 à 20:16**

Bonsoir,

Merci pour votre réponse, je vais aller voir sur ce site et vous tiendrais informer de l'avancement de cette situation.